



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mercredi 11 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le mercredi 11 janvier 2023 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Michel HENIQUE – Laurent PETITOT – Jean-Claude VAZEL – Pierre-Louis CARRIER – Armelle LEFEVRE – Serge BERGER – Christophe BUKWA

Absents excusés ayant donné procuration : Jean-Claude LEMISTRE donne procuration à Claude LEPIGEON – Véronique LAMOTTE donne procuration à Christophe BUKWA

Absents : Céline DUPONT – Johann RUELLE – Marie-Delphine BESSON – Anne-Sophie LOR – Virginie POULET – Nathalie PERCEPIED

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- ✓ *Halle des sports*
- ✓ *Restauration scolaire*
- ✓ *Restaurant « La belle vicoise »*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un candélabre rue de Favières en face de l'église doit être remplacé. Le coût global de cette opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, sera de 1 125.68 € HT. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au remplacement du candélabre rue de Favières.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que l'éclairage public sera interrompu à 21 H 30 chaque soir sauf en cas de période de fêtes.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal puisque les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire.

Monsieur le Maire informe les élus de l'existence d'un nouveau moyen moderne de paiement moderne « PayFIP » qui permet aux usagers de payer en ligne leurs factures de restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire...

Ce système de paiement est imposé par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) aux collectivités territoriales qui permet le paiement en ligne de façon plus rapide et sécurisé.

Une convention avec la DGFIP a déjà été signée en 2017 pour permettre aux usagers de payer en ligne par le biais d'un ancien mode de paiement « TIPI ». Ce dernier est aujourd'hui remplacé par PayFIP.

Une information générale sera diffusée prochainement aux familles afin de leur permettre d'utiliser ce mode de paiement.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que les dossiers de demandes de subventions DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'année 2023 sont à déposer par voie dématérialisée avant le 25 janvier 2023.

Il annonce également que les dossiers de demandes de subventions pour API (Aisne partenariat investissement) et APV (Aisne partenariat voirie) pour l'année 2023 auprès du Conseil Départemental de l'Aisne sont à déposer dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal de proposer les projets suivants pour la DETR et API 2023 :

- *Réhabilitation d'un bâtiment public : Bains douches*
- *Acquisition d'une tondeuse*
- *Travaux à la salle polyvalente pour l'économie d'énergie*

Monsieur le Maire fait le point sur le projet « Age et Vie » qui concerne la construction de 16 logements en colocation pour personnes âgées. Il précise aux élus qu'une nouvelle lettre d'intention doit être renouvelée ainsi qu'une nouvelle proposition de prix du foncier en cohérence avec les propriétaires. La validation de l'implantation est en cours.

Monsieur le Maire fait le point sur les finances 2022 ainsi que sur les restes à réaliser (Dépenses et recettes d'investissement non mandatées au 31/12/2022).

Informations diverses :

Monsieur le Maire ainsi que Messieurs Jean-Claude VAZEL et Claude LEPIGEON informent l'assemblée que les membres élus du Syndicat de gestion du collège ont délibéré défavorablement au projet d'une nouvelle convention et demandent des justificatifs sur la contribution demandée par la commune de Vic sur Aisne.

Il annonce au conseil municipal de l'augmentation du prix du repas par l'entreprise NEWREST qui livre les repas quotidiennement à la restauration scolaire : une revalorisation tarifaire de 17 % à compter du 01/01/2023 sera établie par NEWREST compte-tenu de l'inflation des matières premières alimentaires.

Le conseil municipal mène une réflexion sur l'augmentation du prix de repas des familles à appliquer.

Monsieur le Maire informe que le restaurant le Lion d'or a fait l'objet d'une reprise par de nouveaux propriétaires qui ont décidé de renommer le restaurant « La belle vicoise ».

Les nouveaux propriétaires sollicitent la collectivité pour l'installation d'une terrasse qui permettra de développer leurs services de restauration.

La séance est levée à 22 H 20 .

Le Maire,
Bernard RUELLE

